
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg: [contactez le/la responsable de site](#)

S'initier à la musique

Initiation musicale

Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2

Frs 325.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3

Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes

Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes

Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes

Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes

Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Le soutien de la société de musique permet d'offrir un tarif préférentiel.

Rabais

Cours individuels :	Frs 100.-
Initiation musicale :	Frs 50.-
Solfège cycle 1 & 2 :	Frs 13.-
Solfège cycle 3 :	Frs 16.-

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (EM) de l'Echo des Rochers de Puidoux est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Écolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écologie est payable par semestre, ou par mois en ordre permanent.

Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est obligatoire dès la fin de la troisième année d'instrument ou avant selon le préavis du professeur en accord avec le responsable du site et le directeur de l'ensemble. L'ensemble des jeunes répète durant toute l'année selon l'agenda des répétitions/ concerts/ manifestations. L'agenda est fourni par le directeur de l'ensemble en accord avec le responsable.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. La société de musique offre l'inscription aux élèves pour autant qu'elle soit prise au sérieux. Tous désistements injustifiés qui engendreraient des frais seront refacturés au responsable.

Camp de musique

La société de musique encourage les élèves à participer au camp de musique de la région de Lavaux dans lequel elle s'investit. C'est un moyen convivial de faire des progrès musicaux et d'établir l'amitié inter-sociétés.

